



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-446

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2023-446

Objet : Règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 20 décembre 2023.

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe

